

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire tenue à la salle Richelieu, le **lundi 13 décembre 2021 à 19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Marc-André Guertin, maire
Madame Mélodie Georget, conseillère
Monsieur Marcel Leboeuf, conseiller
Monsieur Gaston Meilleur, conseiller
Monsieur David Morin, conseiller
Monsieur Claude Rainville, conseiller
Madame Isabelle Thibeault, conseillère

Formant le quorum requis par la loi sous la présidence du maire, monsieur Marc-André Guertin.

Sont également présents :

Monsieur Daniel-Éric St-Onge, directeur général
Madame Anne-Marie Piérard, greffière
Madame Sylvie Lapalme, trésorière
Madame Suzanne Bousquet, trésorière adjointe

ORDRE DU JOUR

1. Ordre du jour de la séance extraordinaire du 13 décembre 2021 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
2. Présentation des prévisions budgétaires de la Ville de Mont-Saint-Hilaire pour l'année 2022 et du programme triennal d'immobilisations pour les années 2022-2023-2024.
3. Questions de l'assistance.
4. Adoption des prévisions budgétaires de la Ville de Mont-Saint-Hilaire pour l'année 2022.
5. Adoption du programme triennal d'immobilisations de la Ville de Mont-Saint-Hilaire pour les années 2022-2023-2024.
6. Avis de présentation annonçant l'adoption d'un règlement décrétant les taux de taxes foncières générales et spéciales et des compensations pour les services municipaux pour l'année 2022 dans la ville de Mont-Saint-Hilaire.
7. Adoption du projet de Règlement numéro 1315, intitulé: « Règlement décrétant les taux de taxes foncières générales et spéciales et des compensations pour les services municipaux pour l'année 2022 dans la ville de Mont-Saint-Hilaire ».
8. Avis de présentation annonçant l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement numéro 828 sur la tarification des services municipaux pour l'année 2022.
9. Adoption du projet de Règlement numéro 828-49, intitulé: « Règlement modifiant le Règlement numéro 828 sur la tarification des services municipaux pour l'année 2022 ».
10. Questions de l'assistance.
11. Levée de la séance.

...Monsieur le maire Marc-André Guertin ouvre la séance à 19 h 54, et ce, en raison d'un problème technique pour la diffusion de la séance.

...Dépôt du certificat de convocation.

...Avant de débiter l'étude des points de l'ordre du jour, monsieur Guertin explique le fonctionnement de la séance et précise que, conformément à la loi, les questions posées ne pourront porter qu'exclusivement sur le budget 2022 ou sur le programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024.

2021-459

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2021 DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Marc-André Guertin

APPUYÉ PAR : Monsieur Marcel Leboeuf

et adoptée à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 13 décembre 2021 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire soit et est approuvé par ce conseil.

PRÉSENTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE POUR L'ANNÉE 2022 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2022-2023-2024

Monsieur Daniel-Éric St-Onge, directeur général, fait état de quelques statistiques, événements ou activités annuels de chaque Service municipal ainsi que des faits saillants de l'année 2021. Monsieur le maire Marc-André Guertin présente le contexte d'adoption du budget, la volonté du conseil de réaliser une planification stratégique ainsi que les objectifs de l'année 2022 selon les axes suivants : vie communautaire et implication citoyenne, pratiques écoresponsables, plan d'urbanisme durable et gouvernance. Il mentionne également les grands enjeux pour l'année 2022. Madame Sylvie Lapalme, trésorière, présente les prévisions budgétaires 2022, donne des informations relatives à la taxation et aux compensations exigibles et présente la dette et le service de dette de la Ville et dresse un comparable avec d'autres villes. Elle présente également le programme triennal d'immobilisations pour les années 2022, 2023 et 2024. Monsieur Guertin fait un bref résumé des principaux éléments à retenir.

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

M. Jacques Morneau

Informations sur les différents services municipaux

Budget équilibré

Taux d'intérêt de la dette pour l'année 2022

Sentier du piémont flanc nord versus sentier du piémont flanc sud – passerelle prévue pour le sentier

Réfection rue Radisson – inclure piste cyclable et trottoir dans la réfection future des autres rues

M. Louis Toner

Prévisions du montant du surplus pour l'année 2021

Droit de mutation

Établissement budgétaire de la masse salariale

Montant que représente le partage du point de TVQ pour la Ville

Politique de gestion des surplus

Émission d'obligations – taux d'intérêt de novembre 2021

Subvention pour maisons lézardées – autres problématiques pour des citoyens (pyrite, radon, etc.)

Augmentation du taux de taxes

Mme Julie Jodoin	Félicitations au conseil – élection et budget Subvention maisons lézardées – autres problématiques pour des citoyens Montant d'investissement dans les parcs
M. Jacques Morneau	Budget pour le programme maisons lézardées PTI 2022, 2023, 2024 – coût par projet Réfection rues Malo et Maricourt Réfection rue Paul-Émile Borduas – trottoir, éclairage et piste cyclable Budget pour l'entretien des routes – revoir les cibles visées

2021-460

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE POUR L'ANNÉE 2022

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Thibeault

APPUYÉ PAR : Madame Mélodie Georget

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil adopte les prévisions budgétaires de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, pour l'exercice financier 2022, lesquelles sont jointes à la présente résolution comme annexe « A » pour en faire partie intégrante.

Que cette résolution soit et est adoptée en conformité avec l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes*.

Qu'un document explicatif sur le budget 2022 sera publié dans une prochaine édition du journal L'Oeil Régional qui est diffusé sur le territoire de la ville de Mont-Saint-Hilaire.

2021-461

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE POUR LES ANNÉES 2022-2023-2024

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gaston Meilleur

APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Rainville

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil adopte le programme triennal d'immobilisations de la Ville de Mont-Saint-Hilaire pour les années 2022, 2023 et 2024, lequel est joint à la présente résolution comme annexe « A » pour en faire partie intégrante.

Que cette résolution soit et est adoptée en conformité avec l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes*.

Qu'un document explicatif sur le programme triennal d'immobilisations pour les années 2022, 2023 et 2024 sera publié dans une prochaine édition du journal L'Oeil Régional qui est diffusé sur le territoire de la ville de Mont-Saint-Hilaire.

2021-462

AVIS DE PRÉSENTATION - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES ET SPÉCIALES ET DES COMPENSATIONS POUR LES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2022 DANS LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

Avis de présentation est donné par monsieur le conseiller David Morin à l'effet, qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter un règlement décrétant les taux de taxes foncières générales et spéciales et des compensations pour les services municipaux pour l'année 2022 dans la ville de Mont-Saint-Hilaire.

2021-463

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1315 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES ET SPÉCIALES ET DES COMPENSATIONS POUR LES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2022 DANS LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE - ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur David Morin

APPUYÉ PAR : Monsieur Gaston Meilleur

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que le projet de Règlement numéro 1315, intitulé: « Règlement décrétant les taux de taxes foncières générales et spéciales et des compensations pour les services municipaux pour l'année 2022 dans la ville de Mont-Saint-Hilaire », soit et est adopté par ce conseil.

2021-464

AVIS DE PRÉSENTATION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 828 SUR LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2022

Avis de présentation est donné par monsieur le conseiller Marcel Leboeuf à l'effet, qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter un règlement modifiant le Règlement numéro 828 sur la tarification des services municipaux pour l'année 2022.

2021-465

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 828-49 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 828 SUR LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2022 - ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Marcel Leboeuf

APPUYÉ PAR : Madame Isabelle Thibeault

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que le projet de Règlement numéro 828-49, intitulé: « Règlement modifiant le Règlement numéro 828 sur la tarification des services municipaux pour l'année 2022 », soit et est adopté par ce conseil.

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

M. Louis Toner

Appui lors de l'adoption des résolutions

2021-466

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Rainville

APPUYÉ PAR : Monsieur David Morin

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que la présente séance extraordinaire du 13 décembre 2021 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire soit et est levée à 21 h 20.

Marc-André Guertin, maire

Anne-Marie Piérard, avocate
Greffière